



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 72283

## Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur l'accessibilité aux autobus et autocars des personnes handicapées et à mobilité réduite. En effet, le 14 février 2001, le Parlement européen a adopté une directive relative aux autobus et autocars rendant obligatoire l'accessibilité complète aux transports en commun pour ces personnes. De nombreuses associations constatent qu'aucune transposition de cette directive n'a été encore envisagée par le gouvernement français. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72283

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 28 janvier 2002, page 417